

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le **27 novembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

Etaient Présents : Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT, Bernadette CORJON (a reçu procuration de Isabelle CAILLEAU), Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE (a reçu procuration de Eliane COGNOT), Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Dorothee GALOPIN, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Eliane COGNOT (a donné procuration à Annie GREGOIRE), Isabelle CAILLEAU (a donné procuration à Bernadette CORJON), Véronique DAL PONT (a donné procuration à Raul DA SILVA BRAS)

Jean-Loup OUDIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats qui ont eu lieu en région parisienne le 13 novembre 2015.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2015 est adopté à l'unanimité. Madame Monique PIOT souhaite savoir si des travaux ont été entrepris pour la remise en état du Chemin des Ratons. Monsieur le Maire précise qu'une intervention provisoire a été réalisée, en attendant sa remise en état définitive.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu en mairie le 30 septembre 2015, Madame Chantal Ferreira de Carvalho l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de Montargis en a été informé.

Suite à cette démission, et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le siège vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Décidons avec vous pour Nogent ». Il s'agit de Monsieur Guy Benteo.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation dans ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Guy BENTEO, et de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 17 décembre 2015.
- Suite aux attentats, l'état d'urgence a été voté par le Parlement pour une durée de trois mois. Certaines manifestations sont annulées : le concert de la Sainte Cécile le 21 novembre, le défilé de la Sainte Barbe le 28 novembre, le concert de la laïcité le 08 décembre et le marché de Noël de l'école élémentaire le 18 décembre. D'autres manifestations sont maintenues : le rendu de l'atelier cirque de l'accueil collectif de mineurs le 02 décembre, le concert de Coruscant à l'église le 05 décembre.
- Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains. Les élus sont invités à s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote.
- Le véhicule sans permis des services techniques a été fortement endommagé lors d'un accrochage. Il n'est pas réparable et devra être remplacé.

- Le constat d'achèvement de la construction concernant la station d'épuration a été effectué le 19 novembre dernier. La mise en route de la nouvelle station se fera d'ici la fin de l'année. Les anciennes installations seront détruites début 2016.
- La Préfecture du Loiret a transmis des consignes pour prévenir la consommation d'alcool qui seront diffusées aux utilisateurs des salles communales.
- Les craintes liées au départ d'IRSTEA s'accroissent. Monsieur le Sénateur Jean-Pierre Sueur a interpellé le gouvernement sur la pérennité du site, et va solliciter un rendez-vous auprès du Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Suite au dernier conseil municipal, des échanges avec la SNCF ont eu lieu concernant la pérennité du guichet de la gare. La SNCF met en avant des problèmes de remplacement de personnel pour expliquer les dysfonctionnements rencontrés à Nogent sur Vernisson. Des Nogentais ont interpellé la municipalité sur le problème de la Gare et de la ligne Paris-Nevers ; une réponse leur a été faite, retraçant les différentes actions de la Collectivité. Ils ont déclaré être volontaires pour soutenir la Commune dans toutes ses actions.
- Lors de la prochaine réunion du CCAS, les Mutuelles familiales du Loiret feront une présentation des prestations proposées à destination de l'ensemble de la population.
- Réalisé en partenariat avec le Centre de Gestion du Loiret, le Document Unique a fait l'objet d'une restitution. Il recense les différents risques auxquels sont soumis les agents communaux, et préconise un plan d'actions pour les limiter. Chaque année, un programme d'actions sera élaboré et mis en œuvre par la Commune. Le Document Unique fera donc l'objet d'une réactualisation annuelle.

Monsieur le Maire fait le point sur diverses subventions obtenues en 2015 :

- Réalisation du document unique : 2 720 euros
- Equipement informatique de l'école élémentaire : 5 000 euros
- Education musicale : 659.82 euros
- Réparation des bordures vers le Monument aux Morts : 1 478 euros

Deux dossiers abordés par Monsieur le Maire font l'objet de débats particuliers :

- Suite à la réflexion intercommunale sur l'éclairage public, des horaires d'extinction ont été fixés comme suit : Centre-bourg de 23h à 04h30 et Baugé de 22h à 06h, et diffusés auprès de la population. Monsieur Philippe MOREAU déplore l'extinction totale de l'éclairage nocturne en raison des problèmes d'insécurité que cela risque d'engendrer, ainsi que la différence de traitement entre le Baugé et le reste de la Commune alors que tous les Nogentais paient le même impôt. Il aurait préféré une diminution de l'intensité de l'éclairage plutôt qu'une extinction totale. Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, qui est donc décisionnaire en la matière. La réflexion sur l'extinction de l'éclairage porte sur l'ensemble du territoire intercommunal. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que la différenciation entre le centre-bourg et le Baugé a été faite en raison des horaires de travail de l'usine Faurécia et de l'accès à la Gare, et précise que l'extinction de l'éclairage fera l'objet d'un bilan économique au terme de la première année. Monsieur Philippe MOREAU déplore que la décision soit prise uniquement dans un souci d'économie, alors que les statistiques nationales font le lien entre insécurité et extinction de l'éclairage. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE souligne que beaucoup de collectivités font pourtant le choix de l'extinction de l'éclairage nocturne et qu'il serait intéressant d'avoir leur retour d'expérience. Monsieur le Maire aborde les problèmes techniques liés aux installations actuelles, comme exemple l'éclairage du rond-point de Châtillon-Coligny, lié au secteur de la rue Le Brecq, qui sera donc éteint faute de pouvoir actuellement le dissocier du centre-bourg.

- Le Préfet du Loiret a autorisé l'installation d'une sablière sur la Commune de Boismorand. 66.3 hectares seront exploités sur une période de 30 ans, avec une excavation à 15 mètres de profondeur. Le Syndicat des Eaux de Boismorand a organisé une conférence de presse pour dénoncer ce projet d'installation, et exposer les risques liés à la pollution de la nappe phréatique et à l'augmentation du trafic routier. Le sable extrait fera l'objet d'un traitement chimique sur site, avant d'être acheminé en région parisienne. Monsieur Philippe MOREAU s'interroge sur l'augmentation du trafic des camions lié à cette implantation, et souhaite savoir si cela pourrait être un argument supplémentaire pour la création d'un rond-point au nord de Nogent. Monsieur le Maire précise que le trafic des camions a été estimé à 1 camion toutes les 10 minutes, mais que ce trafic s'effectuera vraisemblablement par l'autoroute A77 qui est directement accessible du site, ou éventuellement par voie ferroviaire. Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT souligne que cela pourrait constituer une nouvelle activité

économique pour les transporteurs locaux. Monsieur Philippe MOREAU souligne que ceux-ci ne sont pas équipés pour ce type de transport.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 02 décembre à 19h à Montbouy.
- Le conseil communautaire a rendu un avis favorable sur le projet de fusion de la Communauté de Communes avec les Communautés de Communes du Canton de Lorris et du Bellegardois. Un groupement de commandes est en cours de réalisation pour une mission d'étude et d'assistance pour la fusion des trois intercommunalités.
- Des réunions de travail regroupant les bureaux communautaires des trois intercommunalités ont lieu avec pour objectif de définir la future organisation de l'intercommunalité et l'harmonisation des compétences exercées. Une communication auprès de la population et des élus va être organisée. La feuille de route n° 1 sera diffusée sur Nogent en même temps que l'agenda de poche.
- Le contrat régional de solidarité territoriale du Pays Gâtinais pour la période 2015-2020 s'articule autour des axes suivants : emploi et économie, mieux-être social, maillage urbain et rural, biodiversité et climat-énergie.
- L'élaboration du schéma de mutualisation des services a été confiée au cabinet Omnis qui a diffusé une enquête auprès des élus et des agents, et organisé des entretiens individuels. Un bilan a été présenté en comité de pilotage et des ateliers thématiques à destination des agents et des élus vont être organisés courant décembre.
- La construction de l'Espace des Etangs devrait s'achever début 2016. Les aménagements extérieurs (cheminement, parking, éclairage), hors plantations, sont presque achevés ; les aménagements intérieurs (scène, finitions de la salle, peinture, etc.) sont en cours.

DECISIONS FINANCIERES

Exercice du droit de préemption : parcelle AK83 75 000 €

Location du logement au château : 600 € loyer + 50 € charges à compter du 1^{er} décembre 2015

Travaux de mise aux normes logement au château : 3 243.88 euros

Réparations matériel roulant ST (tractopelle et master) : 3 591.07 euros

Travaux STEP : 3 342 €

Concernant l'exercice du droit de préemption, Monsieur le Maire présente la situation de la parcelle AK 83, dont une partie est située en zone AU du PLU, qui correspond à l'Orientation d'Aménagement « Le Terrain des Moutons » inscrite au PLU. Suite à la préemption, la parcelle ne sera pas conservée en l'état, et fera l'objet d'une division parcellaire afin de ne conserver que la partie située en zone AU. Cette division devra à la fois permettre un accès à la partie conservée par la Commune pour l'entretien du terrain, et anticiper la création future de la liaison piétonne avec le « terrain des moutons ».

ORDRE DU JOUR

1/ Modification de la composition de commissions municipales

Les différentes commissions municipales sont composées de 6 membres, outre le Maire. Leur composition respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre une expression pluraliste, en attribuant 5 sièges au groupe majoritaire et 1 siège au groupe minoritaire.

Suite aux démissions de Monsieur Goma et de Madame Ferreira de Carvalho, il convient de modifier la composition de quatre commissions municipales :

- Commission « Finances »
- Commission « Urbanisme »
- Commission « Développement durable »
- Commission « Environnement et Espaces Verts »

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour la modification des membres des commissions, et d'intégrer Monsieur Guy BENTEIO dans ces quatre commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la composition des commissions municipales, comme suit :

1-1/ Commission Finances

Bernadette CORJON, Gratiane DES DORIDES, Véronique DAL PONT, Guy BENTEO, Raul DA SILVA BRAS et Philippe MOREAU (suppléante Monique PIOT)

1-2/ Commission Urbanisme

Eliane COGNOT, Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc PICARD, Guy BENTEO et Monique PIOT

1-3/ Commission Développement durable

Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Guy BENTEO et Philippe MOREAU

1-4/ Commission Environnement et Espaces verts

Jean-Luc LAUVERJAT, Gratiane DES DORIDES, Isabelle CAILLEAU, Dominique DE WILDE, Guy BENTEO et Sophie MALGOURIS

A la demande de Madame Maryse TRIPIER, Monsieur le Maire précise qu'un tableau mis à jour des différentes commissions municipales sera envoyé aux conseillers municipaux.

2/ Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, fixe un objectif de refonte du schéma départemental de coopération intercommunale, et notamment une redéfinition des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi a prescrit la constitution d'EPCI regroupant au moins 15 000 habitants ; ce seuil démographique est pondéré à 14 173 habitants pour notre territoire.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015.

Il prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, dont la Commune de Nogent sur Vernisson est membre, avec la Communauté de Communes du Canton de Lorris et la Communauté de Communes du Bellegardois, portant la future intercommunalité à un ensemble de 38 communes représentant 28 235 habitants.

La Commune a été saisie le 17 octobre 2015 pour avis sur ce projet de schéma et doit se prononcer dans un délai de deux mois. A défaut de délibération dans ce délai, son avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce projet de schéma.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, dont la Commune est membre, avec les Communautés de Communes du Canton de Lorris et du Bellegardois,

- ASSORTIT son avis du commentaire suivant :

Le Conseil Municipal déplore l'urgence dans laquelle il doit se prononcer, en l'absence de travail en amont.

Au cours des débats, Monsieur le Maire souligne que le périmètre de la future intercommunalité présenté dans le projet de schéma correspond au territoire du nouveau canton de Lorris. La fusion des trois intercommunalités, si elle est entérinée, nécessitera une mise à jour des compétences exercées. Monsieur le Maire déplore néanmoins que le travail préparatoire à la fusion doive se faire dans l'urgence. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE souligne que la constitution d'une intercommunalité correspondant au périmètre du canton est pertinente, et précise que le travail préliminaire à la fusion s'effectue dans l'urgence par manque de travail en amont. Madame Monique PIOT souligne que Nogent est bien placé par rapport au futur périmètre, dans une position centrale. Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes de Châtillon travaille déjà avec celle de Lorris, notamment pour l'urbanisme. A la demande de Madame Simone TOUCHARD, Monsieur le Maire précise qu'environ 70 kilomètres séparent les communes les plus éloignées. Monsieur Guy BENTEO estime qu'il ne faut pas attendre la décision finale du Préfet, qu'une anticipation est nécessaire pour préparer au mieux la fusion, et souligne la nécessité de démultiplier la communication pour une bonne information à la population.

3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, lors de sa séance du 30 septembre 2015, a approuvé la modification de ses statuts, et notamment des articles 2.6 et 4.

La 1^{ère} modification a pour but le changement d'adresse du siège social de la Communauté de Communes suite l'installation dans les locaux sis 8, chemin de la Messe (modification de l'article 4). La 2^{ème} modification concerne les démarches engagées auprès de la Région Centre Val de Loire afin d'élaborer un Projet Artistique et Culturel de Territoire, qui aura vocation à valoriser et développer les initiatives en matière culturelle conduites par les acteurs du Territoire. Il convient d'acter dans les statuts communautaires la volonté de conduire cette politique culturelle, par une modification de l'article 2.6, en intégrant un paragraphe « Coordination et Soutien aux manifestations culturelles par la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel du Territoire (P.A.C.T.) ».

Les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes doivent se prononcer sur l'approbation des modifications statutaires proposées. L'approbation définitive intervient dans les mêmes conditions de majorité que celles requises pour la création de la Communauté de Communes. Au terme de la procédure, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification des articles 2.6 et 4 des statuts de la Communauté de Communes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

4/ Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Les gestionnaires des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossée à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux ou autres actions nécessaires pour mettre les établissements et installations en conformité avec les exigences du Code de la Construction et de l'Habitation et comporte un phasage des travaux s'étalant sur une à trois périodes de trois années.

Afin de réaliser son Ad'AP, la Commune de Nogent sur Vernisson a confié une mission au bureau d'études Qualiconsult, et a élaboré son Ad'AP en programmant les travaux sur 6 ans, et en déterminant un certain nombre de dérogations à solliciter auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée visant à mettre en conformité les établissements recevant du public,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les dérogations nécessaires, et à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que l'Ad'AP présenté au Conseil Municipal a été élaboré par bâtiment, sur deux périodes de trois ans. Le montant prévisionnel des travaux a été réévalué à 156 500 euros HT, soit 187 800 euros TTC. Deux dérogations supplémentaires ont été proposées par le bureau d'études, concernant la rampe d'accès au château et les sanitaires du dojo, portant le nombre de dérogations sollicitées à 8. La programmation pluriannuelle est la suivante :

Années	Bâtiments concernés	Montant HT	Montant TTC
Année 1	Mairie / Cabinet médical	24 940.00	29 928.00
Année 2	Restaurant / Gymnase / OTSI	27 630.00	33 156.00
Année 3	WC public / Dojo / MLC	26 680.00	32 016.00
Année 4	Château	28 825.00	34 590.00
Année 5	Garderie / Maison Associations / Ancienne Mairie	22 190.00	26 628.00
Année 6	Vestiaires stade / Ecole maternelle	26 235.00	31 482.00

Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE rappelle la procédure liée à l'Ad'AP : approbation par le conseil municipal, puis transmission aux services préfectoraux qui valideront ou non la programmation pluriannuelle et les demandes de dérogation.

Madame Monique PIOT s'étonne du montant des travaux inscrits pour le restaurant scolaire qui est un bâtiment relativement récent. Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE précise que, parmi les postes de dépenses, le plus important est l'éclairage extérieur des bâtiments.

5/ Frais de scolarisation Ville d'Amilly / Année scolaire 2015-2016

Des enfants domiciliés à Nogent sur Vernisson sont scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires d'Amilly. La Commune d'Amilly demande la prise en charge des frais de scolarisation de ces enfants, pour toute inscription de droit ou accordée par la Commune du domicile légal de l'enfant.

Les frais de scolarisation sont calculés chaque année sur la base du coût réel de fonctionnement des écoles par enfant, sur lequel est appliqué un coefficient de pondération en fonction du potentiel financier de la Commune de domicile des enfants concernés par rapport au potentiel financier de la Commune d'Amilly.

Après en avoir délibéré, Madame Dominique DE WILDE ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 2 abstentions (Dorothee GALOPIN, Jean-Luc LAUVERJAT) et 5 voix contre (Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Dominique DENIS, Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER) :

- DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la prise en charge des frais de scolarisation des enfants domiciliés à Nogent sur Vernisson et scolarisés à Amilly, aux conditions énoncées dans la présente délibération ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (chap. 65).

Au cours des débats et à la demande de Mesdames Maryse Triper et Dominique Denis, Monsieur le Maire précise que les enfants scolarisés hors de la Commune de Nogent le sont soit en raison d'une scolarité particulière (CLIS) ou soit en raison de la situation professionnelle des parents. Monsieur Philippe MOREAU souhaite savoir si la Commune de Nogent sur Vernisson facture des frais de scolarité à d'autres communes. Les écoles de Nogent accueillent essentiellement des enfants domiciliés sur le territoire intercommunal ; par conséquent les frais ne sont pas facturés aux communes concernées, en raison d'un accord entre les communes membres de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

6/ Règlement intérieur d'utilisation des véhicules communaux

La Commune de Nogent sur Vernisson dispose d'un parc de véhicules de service, utilisé par son personnel pour l'exercice de ses missions. La bonne gestion de ces véhicules, notamment en terme d'entretien, mais également les contraintes juridiques qui s'imposent à la Commune et à ses agents, supposent que les utilisateurs soient informés de certains principes relatifs à leur emploi.

Un projet de règlement intérieur précisant les conditions d'utilisation des véhicules communaux par le personnel communal a donc été élaboré et validé par la Commission du Personnel.

Il a été soumis au Comité Technique Paritaire le 06 octobre dernier, qui a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur précisant les conditions d'utilisation des véhicules communaux par le personnel communal pour l'exercice de leurs missions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur, et tout document s'y rapportant.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique PIOT, des précisions sont apportées sur les modalités de délivrances des autorisations de conduite et des ordres de mission, ainsi que sur le périmètre d'utilisation des véhicules sans ordre de mission.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique PIOT souhaite savoir si le permis de construire accordé pour le magasin Bi1 ne prévoyait pas la mise en place d'une haie entre le parking et les bâtiments sportifs communaux, avec un passage pour une liaison piétonne avec la rue Georges Bannery. Monsieur le Maire vérifiera les plans du permis, et interviendra auprès du groupe Schiever si nécessaire. Il précise que le site de l'ancien magasin n'est pas encore remis en état et que la date de début des travaux n'est pas encore connue à ce jour.

Madame Monique PIOT déplore que la Commune n'ait pas accepté la fourniture de papier proposée par un nogentais, surtout en période d'économie en matière de dépenses de fonctionnement. Monsieur le Maire précise qu'un stock important existe déjà au château. Madame Simone TOUCHARD se renseignera car les ateliers proposés dans le cadre des TAPs nécessitent du matériel.

Monsieur Jean-Luc PICARD souhaite savoir si un arrêté spécifique du maire pourrait permettre de verbaliser les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux. Monsieur le Maire souligne le manque de civisme des propriétaires de chiens, et précise qu'il se renseignera sur ce type d'arrêté. Madame Maryse TRIPIER souhaite savoir si la police municipale pourrait faire des rondes pour verbaliser les personnes concernées. Monsieur le Maire souligne qu'il a demandé à la police municipale de se recentrer sur ses missions de police, et que l'agent concerné ne peut être partout à la fois.

Madame Dominique DENIS souhaite savoir si la demande de subvention déposée par l'école élémentaire pour une classe de mer va être prise en compte. Monsieur le Maire précise que le dossier a été complété, qu'une estimation du coût sera présentée à la prochaine commission Finances puis en conseil municipal.

Madame Sophie MALGOURIS souligne les travaux réalisés au Baugé : nettoyage du bassin de rétention et mise en place de buses, mais signale un problème de débordement des fossés rue de la Tuilerie. Elle souhaite savoir si d'autres travaux sont prévus, et si l'accumulation d'herbes dans le fossé au moment des tontes peut être évitée. Monsieur le Maire précise que le ramassage de l'herbe au moment de la tonte obligerait les services techniques à déployer un véhicule supplémentaire et une équipe dédiée au ramassage. Il précise que d'autres travaux sont prévus en 2016 au Baugé afin de remédier au problème d'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur Philippe MOREAU déplore les formules anxieuses, qui laissent entendre que les finances communales vont mal. Messieurs Jean-Paul PINAUD et Jean-Loup OUDIN soulignent le ton humoristique employé dans la parution communale « La Feuille ».

Fin de séance : 22h

Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU
Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEIO	